

**Avis rendu par la commission d'information et de sélection conjointe
d'appel à projet social ou médico-social réunie le
27 mai 2021**

Objet de l'appel à projet : création d'une structure pour adolescents et adultes présentant des troubles du neurodéveloppement ou du psychisme dans le Département de Seine-Saint-Denis

Avis d'appel à projet publié le 15 septembre 2020

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1^{er}. Œuvre Falret
- 2^e. GAPAS
- 3^e. Société Philanthropique
- 4^e. SOS Solidarités
- 5^e. La résidence Sociale
- 6^e. AAPISE
- 7^e. UGECAM
- 8^e. AGESTL

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Bobigny, le 27 mai 2021

La Coprésidente de la commission
auprès de l'Agence Régionale de Santé
d'Île-de-France

Signé

Solenne De Zélicourt

la Coprésidente de la commission
auprès du Département de la Seine-Saint-Denis

Signé

Magalie Thibault